

Date de la convocation :
26/02/2026

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 7
Absents : 5
Absents représentés : 1
Votants : 8

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Numéro :
2026-010

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD L'ENSOLELHADA

EPRD
EXERCICE 2026

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet
acte,

Informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
administratif de Montpellier
dans un délai de 2 mois à de sa
publication le 06.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Carmen FARJAS, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER.

Exposé des motifs :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu l'obligation de présenter l'EPRD 2026- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

Vu les documents constitutifs de l'EPRD prévus par les articles [R314-213](#) et [R314-223](#) du code de l'action sociale et des familles,

Le Président propose de voter le budget 2026 de l'Ensolelhada comme suit :

EPRD 2026 - EXPLOITATION

RECETTES	2 689 332,58 €
DEPENSES	2 783 473,00 €

Soit un prélèvement de 94 140,42 € sur le fonds de roulement d'exploitation qui représente au 01/01/2026 + 479 952,82 €

TABLEAU DE FINANCEMENT EPRD 2026

Crédits Evaluatifs

RESSOURCES	132 750,58 €
EMPLOIS	130 000,00 €

Soit un Capacité d'autofinancement (CAF) s'élevant à + 68 310,58 € et donc un apport au fonds de roulement prévisionnel net global de 2 750,58 €. Ce dernier s'élevant à +719 757,86 € au 01/01/2026.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Vote L'EPRD 2026 - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.
- Autorise M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

